

Département de Loir-et-Cher
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
 En exercice : 15
 Présents : 14
 Vote pour : 15
 Vote contre : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation :
 14 MAI 2021

Séance du 20 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 mai 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 14 mai 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annik MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT - Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

Était absent excusé : Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Sylvain DECOURS.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> <u>52/2021</u>	Objet : Adhésion au conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire	7. FINANCES LOCALES 7.5 subvention
---	---	---

Madame la Maire expose à l'assemblée les missions assurées par le conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher.

Il mène des actions concrètes pour la préservation du patrimoine naturel départemental grâce à un réseau de plus de 35 sites dont au moins un ces sites sur notre commune : Les Prairies du Fouzon.

Ces sites participent au maintien de la biodiversité, de la qualité paysagère communale et sont générateurs de liens sociaux au travers de chantiers de bénévoles adhérents ou usagers du site.

Des sorties sont organisées pour sensibiliser et impliquer les concitoyens. Afin de permettre au conservatoire de poursuivre sa mission de protection du patrimoine naturel départemental le soutien des collectivités locales lui est financièrement mais aussi moralement nécessaire et montre l'engagement des communes envers leur patrimoine naturel.

Le coût annuel de l'adhésion est de 50,00 €.

Décision

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au Conservatoire d'espace naturels Centre Val de Loire
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La Maire

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 31/05/2021 et de la publication le 31/05/2021

La Maire,

Françoise PLAT